

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 740.108

Briquet.

M. PAUL-MAX GUTMANN résidant en France (Seine).

Demandé le 19 juillet 1932, à 14^h 41^m, à Paris.

Délivré le 12 novembre 1932. — Publié le 21 janvier 1933.

(Demande de modèle d'utilité déposée en Allemagne le 9 mars 1932. — Déclaration du déposant.)

L'invention concerne un briquet comportant, de la manière connue, un corps formé de deux douilles télescopiques pouvant se déplacer l'une dans l'autre à l'encontre d'un ressort, et dans lequel la rotation brusque de la molette est produite au moyen d'une goupille d'enclenchement et d'un ressort. Les briquets actuellement connus ont souvent l'inconvénient de ne pas assurer un allumage certain, et de ne pas comporter un recouvrement étanche de la mèche; en outre, les diverses parties du dispositif servant à produire l'étincelle sont établies de façon compliquée, de sorte que de fréquents dérangements ne peuvent être évités.

Ces inconvénients sont éliminés par les dispositions faisant l'objet de l'invention.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple seulement:

Fig. 1, une vue en coupe axiale verticale et à grande échelle d'une forme d'exécution du briquet visé par l'invention;

Fig. 2, une coupe transversale correspondant à la fig. 1;

Et fig. 3, une vue en élévation d'un briquet conforme à l'invention et construit sous la forme d'un pistolet.

Le briquet représenté fig. 1 et 2 comporte, de la manière connue, un corps formé de deux douilles 1 et 2 susceptibles de coulisser l'une dans l'autre à l'encontre

d'un ressort 3, la douille intérieure 1 portant le dispositif producteur d'étincelle 4 (montré schématiquement) et le réservoir de combustible 5, tandis que la douille extérieure 2, emboîtée sur la première, porte une goupille d'enclenchement 6.

Le système d'allumage est monté sur un support 7 oscillant autour d'un axe transversal 8 fixé dans la douille 1, ce support étant soumis à l'action d'un ressort 9 qui le maintient constamment appuyé sur le fond 1a de la douille 1. L'axe transversal 8 sert en même temps à porter la molette 10 munie latéralement d'une denture à rochet 11. Dans le support 7 sont portés par un axe 12 deux leviers 13 et 14. Le levier 13 présente à travers la paroi postérieure du support 7 un bec en saillie 13a, et il est maintenu de façon permanente dans la position figurée sur le dessin, à l'aide d'un ressort 15, de sorte que le bec 13a soit placé dans la trajectoire de la goupille 6 et reçoive la poussée de cette dernière lorsque les deux douilles 1 et 2 coulissent l'une dans l'autre. Le second levier 14, en forme de cliquet, est engagé dans la denture à rochet de la molette 10 et assure le mouvement de cette molette.

En outre, pour obtenir un recouvrement étanche de la mèche, sur l'axe 8 de la molette est monté un étrier 16 portant d'une

part un capuchon 17, et pourvu d'autre part d'une coulisse 18 traversée par la goupille 6.

Pour utiliser le briquet, on pousse les 5 deux douilles 1 et 2 l'une dans l'autre. La goupille 6 se trouve alors déplacée vers le bas et vient buter sur le bec 13a du levier 13. Par suite, le support 7, entraîné vers le bas, bascule autour de l'axe 8. Lorsque la 10 goupille 6 échappe au bec 13a, le support 7 est brusquement ramené sous l'action du ressort 9 à sa position primitive, de sorte que la molette 10, entraînée en rotation, produit l'étincelle. Le retour des douilles 1 et 15 2 se produit sous la poussée du ressort 3, dès qu'on cesse d'appuyer sur elles. Le support 7 revient à sa position initiale sous l'action du ressort 9, tandis que le levier 14 glisse librement sur la denture à rochet 11 et que la goupille 6 évite le levier 13, grâce au recul de ce dernier qui est ensuite ramené à sa position initiale par le ressort 15. Pendant le coulisement des deux douilles 1 et 2, l'une dans l'autre, l'étrier 16 est 20 simultanément contraint à se déplacer par la goupille 6, de sorte qu'en position de repos la mèche est recouverte, et qu'elle se trouve dégagée dans la position d'utilisation du briquet.

30

RÉSUMÉ.

L'invention concerne un briquet à mo-

lette comportant un corps formé de deux douilles télescopiques pouvant se déplacer l'une dans l'autre à l'encontre d'un ressort et dans lequel la rotation brusque de la 35 molette est produite au moyen d'une goupille d'enclenchement et d'un ressort, ce briquet étant caractérisé par les principales dispositions suivantes, ensemble ou séparément:

40

a. La goupille d'enclenchement, fixée à la douille extérieure, agit sur un support oscillant autour de l'axe de la molette monté dans la douille intérieure, ce support étant soumis à l'action d'un ressort et portant sur 45 un axe deux leviers dont l'un est pourvu d'un bec qui est maintenu sur la trajectoire de la goupille, sous l'action d'un ressort, tandis que l'autre est engagé dans la denture à rochet de la molette et, lors du retour 50 du support oscillant à sa position initiale, produit le mouvement de cette molette.

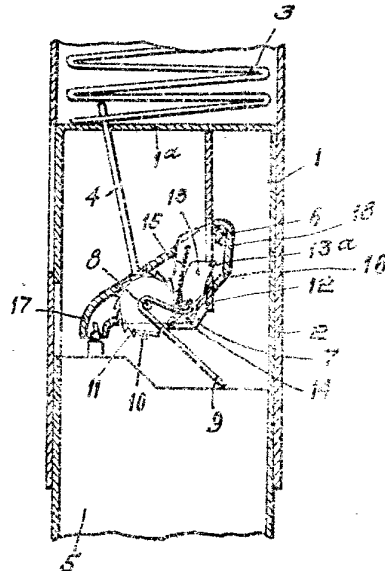
b. Sur l'axe de la molette est monté un étrier qui, d'une part, porte un capuchon destiné à recouvrir la mèche, et, d'autre 55 part, est soumis à l'action de la goupille d'enclenchement par l'intermédiaire d'une coulisse dont il est pourvu.

PAUL-MAX GUTMANN.

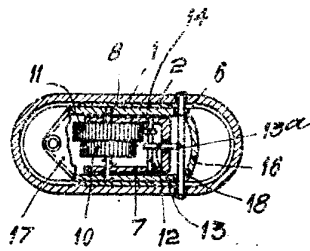
Par procuration :

H. BORTCHER fils.

FIG_1



FIG_2



FIG_3

